

suivante qui définit mieux encore son objet: Il est résolu: "Que les membres de cette Association, personnellement et conjointement, apporteront leur appui moral et financier, ainsi que leur influence personnelle au soutien des efforts utiles et légitimes des officiers régulièrement investis pour faire observer les lois relatives à l'amélioration par les producteurs de la qualité prototype des produits alimentaires."

Les manufacturiers de produits alimentaires en s'unissant ainsi pour aider le gouvernement à mettre en vigueur les lois et règlements relatifs à la pureté des produits alimentaires font preuve d'intelligence.

Le public s'est, depuis quelques années, à la suite des scandales de Chicago, méfié de certains genres de conserves et les bonnes marques ont souffert de cet état à un degré presque aussi grand que celles dont la réputation n'était pas aussi solidement établie. Il serait difficile de dire si, aujourd'hui, il ne reste pas encore quelque trace du dégoût qui s'est emparé du public pour certaines conserves de viandes américaines. Au Canada, à vrai dire, les conserves Canadiennes ont pour ainsi dire complètement déclassé les conserves américaines. Nous ne saurions dire si, dans d'autres pays, les conserves américaines ont retrouvé tout le crédit qu'elles avaient autrefois.

Quoi qu'il en soit il est nécessaire, au point de vue des intérêts de l'industrie des conserves et des produits alimentaires en général, comme au point de vue de la santé publique, que les manufacturiers ne livrent que des produits absolument purs, sains, hygiéniques, sans aucune adjonction d'agents chimiques.

Les produits chimiques ne sont généralement employés dans l'industrie des conserves que pour dissimuler le peu de qualité des matières premières employées ou pour en modifier la couleur ou l'apparence; tromper le goût ou l'oeil de l'acheteur.

Que ces produits chimiques puissent souvent être inoffensifs, n'avoir aucune mauvaise influence sur la santé des consommateurs, cela peut être vrai; mais, pour beaucoup de ces produits, la preuve reste encore à faire, les opinions des experts étant diversement partagées.

Le mieux est de ne faire entrer aucun produit chimique dans la fabrication des conserves, puisqu'il est possible de les obtenir à l'état parfait sans l'addition d'aucune substance étrangère.

C'est d'ailleurs l'opinion des membres de l'Association ci-dessus, fabricants de conserves eux-mêmes.

Un grand et brillant avenir est réservé à l'industrie des conserves; leur bon marché les met à la portée des bourses les plus modestes. Il ne reste plus qu'à

obliger tous les fabricants à les produire d'une façon parfaite avec des matières premières à l'état absolument frais et sans aucune adjonction de produits chimiques.

Le propre intérêt des fabricants exige qu'il en soit ainsi, c'est pourquoi eux-mêmes y veilleront.

LES FABRICANTS DE CONSERVES S'AMALGAMENT

On rapporte que des négociations sont actuellement pendantes pour incorporer dans la province d'Ontario, en une seule Compagnie à fonds social, les trente-cinq fabriques de conserves indépendantes, non affiliées à la Canadian Cannery Limited, dont le siège social est à Hamilton.

On prétend qu'actuellement sur les trente-cinq maisons indépendantes, vingt-trois d'entre elles répandues dans les différentes parties de la province d'Ontario auraient donné leur adhésion à la nouvelle Compagnie qui serait formée au capital de \$5,000,000. Une réunion des fabricants doit être convoquée ces jours prochains et on espère qu'à cette réunion on obtiendra également l'adhésion des usiniers qui l'ont jusqu'ici refusée.

La raison invoquée par ces derniers pour se tenir en dehors de la nouvelle Compagnie est que quelques-unes des firmes qui ont accordé une option sur leurs usines jusqu'au 1er mai, ont été évaluées à un chiffre trop élevé. En diminuant dans une juste proportion la valeur attribuée à quelques usines on obtiendrait sans doute l'entrée de tous dans la combinaison et c'est dans ce but que doit avoir lieu la réunion plus haut indiquée.

Le promoteur de la Compagnie, est M. Trethewey qui possède une usine à Weston. Les établissements qu'on se propose de faire entrer dans la combinaison varient en valeur de \$25,000 à \$100,000.

On prétend aussi que la nouvelle Compagnie s'efforcera d'obtenir le contrôle des vingt-cinq fabriques de conserves à l'Est de la province d'Ontario qui fournissent la grosse part des conserves consommées dans le Nord et l'Est.

Discutant la situation de l'industrie des conserves un usinier déclarait dernièrement que l'an dernier les affaires avaient été maigres dans toutes les provinces et surtout aux points éloignés de l'Ontario où pendant les années précédentes les fabricants de conserves d'Ontario avaient toujours trouvé un marché profitable pour leurs produits. Alors que les affaires étaient au calme, les prix du détail ont été baissés au point le plus bas qu'il était possible d'attendre. Ces prix, d'après les empaqueteurs, les ont obligés à un certain degré à conserver leur stock en entrepôt car les prix de l'étain et du matériel d'empaquetage en gé-

néral avaient haussé d'environ 25 pour cent.

Des Compagnies d'empaquetage ont installé des usines à Winnipeg et dans la Colombie-Anglaise et il en est résulté que les fabricants de l'Est ont ainsi perdu une grosse clientèle sur laquelle ils pouvaient autrefois compter.

UNION LIFE INSURANCE CO.

Le septième rapport annuel et l'état financier de la Union Life Company que nous publions d'autre part, fait ressortir certains faits, pour lesquels cette compagnie a le droit d'être félicitée. Les nouvelles assurances de l'année ont atteint la forte somme de \$9,297,955. L'actif a été porté de \$552,731 à \$662,742 et le fonds de réserve a été augmenté de \$123,739. Une autre source de satisfaction est le fait que la Compagnie a pu diminuer les déductions de 5 pour cent par rapport au revenu, et cela malgré une forte augmentation des assurances en vigueur et des affaires dépassant de beaucoup celles de la meilleure année depuis que la Compagnie existe.

Les employés de la Compagnie ont fait preuve d'une grande diligence, et le nombre des porteurs de polices atteint 84,000, nombre déclaré le plus élevé qu'aucune Compagnie Canadienne possède au Canada. Les affaires totales de la Compagnie se chiffrent de la manière suivante: assurance totale en vigueur, \$13,295,477, dont une somme de \$11,316,416 pour la branche industrielle et une somme de 1,979,061 pour la branche ordinaire.

En 1908, le revenu de primes a été de \$356,001, relativement à \$301,182 en 1907. D'autre part, les intérêts et les autres recettes se sont élevés à \$94,500. L'actif, qui, en dehors des primes en suspens et différées, de l'ameublement, etc., s'élève à \$600,983, comprend \$250,253 de dépenses municipales, actions et bons, \$255,420 de premières hypothèques et dimmeubles; des prêts sur polices de l'argent en espèces et autre actif.

La Telford & Chapman Manufacturing Co. offre au commerce des couvertes à cheval dans tous les genres, pour l'écurie et pour la rue. Ces couvertes bien faites et de bonne qualité, ne coûtent pas plus que d'autres qui peuvent ne pas donner autant de satisfaction. Procurez-vous ces couvertes. Ce sont les meilleures qui soient faites au Canada.

AVIS AUX MANUFACTURIERS

Les manufacturiers de la Province de Québec, qui ne sont pas déjà représentés à Toronto et qui désirent l'être feront bien de correspondre avec la

Canadian & Foreign Agencies.

100 Amelia St. Toronto.
16-6.